

COMMUNIQUE DE PRESSE
Syndicat CGT Transgourmet Saint Martin de Crau
Union Locale CGT d'Arles - Union Départementale CGT 13
Union Syndicale 13 Commerce et Services CGT

Il aura fallu un mois pour que la direction de Transgourmet Saint Martin de Crau cède. 1 mois de lutte acharnée des 38 salariés, avec les organisations de la CGT et la mobilisation exemplaire des Syndicats CGT d'Arles et de Saint Martin de Crau, pour que la direction renonce à la procédure de licenciement pour faute grave qu'elle avait engagée pour chacun d'entre eux. 1 mois de lutte pour obtenir aussi la mise en place du CHSCT avec plus d'un an et demi de retard.

La stratégie du « marche ou crève » imposée par la direction de Transgourmet à tous les salariés de l'entreprise, sa volonté de remettre en cause leurs droits individuels et collectifs les plus fondamentaux, sa hargne à se débarrasser des 38 salariés syndiqués CGT, à se débarrasser de la CGT dans l'entreprise, ont échoué !

Le courrier de reprise d'activité reçu par chacun d'eux fait apparaître une sanction de 10 jours de mise à pied assortis de 2 ou 3 jours de retenue sur salaire.

L'Union Locale CGT d'Arles, le Syndicat CGT de Transgourmet, l'Union Départementale CGT 13, l'Union Syndicale 13 du Commerce et Services CGT veulent réaffirmer que l'exercice du droit de retrait est un droit fondamental pour tous les salariés lorsqu'ils craignent pour leur sécurité, leur intégrité, leur vie même. D'ailleurs, la semaine dernière, encore une fois, un nouvel accident du travail a eu lieu à Transgourmet avec intervention des pompiers.

La CGT considère que permettre à une direction de sanctionner le droit de retrait équivaut à le remettre en cause. Dans ces conditions, la CGT, avec les salariés, vont créer les conditions très largement pour qu'aucune sanction ne s'applique à aucun des 38 salariés de Transgourmet.

Dans les 2 zones industrielles Ecopole et Bois de Leuze, essentiellement vouées à la logistique, la Collectivité de Saint Martin de Crau a créé les conditions de l'installation d'entreprises telles que KATOEN NATIE, DISTRIMAG, ND LOGISTIC, TRANSGOURMET...pour y développer l'emploi.

.../...

La CGT condamne avec force la stratégie des directions d'entreprises qui consiste à mettre l'argent public au service de leurs intérêts et contre les salariés qui y travaillent, contre leurs conditions de travail, de salaire, en généralisant la précarité des emplois et avec la ferme volonté de remettre en cause les droits fondamentaux de tous les salariés à se défendre et se faire respecter. La CGT n'a de cesse d'exiger le contrôle des fonds publics alloués aux entreprises.

L'Union Locale CGT d'Arles, le Syndicat CGT de Transgourmet, l'Union Départementale CGT 13, l'Union Syndicale 13 du Commerce et Services CGT ne laisseront pas ces patrons là imposer LEUR Loi à Saint Martin de Crau comme ailleurs et mettront tout en œuvre pour empêcher les patrons de chasser sur des terres qui ne sont pas les leurs, transformant les zones industrielles en zones de non droit pour les salariés.

C'est tout le sens de la

**CONFERENCE DE PRESSE QUE NOUS ORGANISONS
LE LUNDI 31 OCTOBRE 2011 A 11 H
DEVANT L'ENTREPRISE TRANSGOURMET
Zone Ecopole à SAINT MARTIN DE CRAU**

Arles, le 28 octobre 2011